

Avis concernant l'entrée en vigueur du traité d'adhésion entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, la République tchèque, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la République de Hongrie, la République de Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande, le Royaume de Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (États membres de l'Union européenne) et la République de Croatie concernant l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne

Tous les instruments de ratification ayant été déposés, le traité d'adhésion, signé à Bruxelles le 9 décembre 2011, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2013 conformément à son article 3, paragraphe 3.
